INVECTIVE CONTRE L'ABOMINABLE PARRICIDE ATTENTE' SVR la personne du Roy Tres-Chrestien HENRY IIII. Roy de France & de Nauarre.

Par Pierre Constant, Docteur és droicts, natif de Lengres.



A PARIS,

Par FEDERIC MOREL, Imprimeur ordinaire du Roy.

1595.

Auec Priuilege dudit seigneur.



INVECTIVE CONTRE *l'abominable Paricide attenté ſur la perſonne du Roy.*



CE ne ſont, Meſſieurs, ce ne ſont les François Treſ-Chreſtiens & treſ-fidelles ſubjects de ſa Majeſté, qui ſe laiſſent piper à l'opinion erronée faulſe, & heretique de ceux qui ſoy diſants enfants de la ſaincte Hoſtie, ſouſtiennent qu'il eſt loyſible de tuer vn Roy, lequel n'eſt approuué du Sainct Siege: ce ſont pluſtoſt ces eſprits broüillons & ſeditieux, qui ſçauent bien ſurprendre & illuder les ignorants de ceſte meſme opinion abominable deuant Dieu & ſa Iuſtice diuine, & leſquels conſpirent effrontement contre les Roys, ſoubs pretexte de quelques exactions inſuportables, & deportements particuliers: Pourquoy faire, ils ont bien l'adreſſe & ma-

lice de susciter & dresser à leur poste quelque petit Astarot d'enfer, en luy promettant vne place en Paradis, lequel soubs ombre de ces fantosmes & vaines illusions, ose entreprendre vn coup execrable, & lequel deuroit estre tenu & mis entre les pechez muets.

Et à fin de former la defense, que i'entends fournir contre ces mutins, & factieux adherants à vne si meschante & detestable opinion: En quelle part de l'Escriture saincte pourroient-ils trouuer la permission d'attenter sur la vie de ceux que Dieu a esleué sur nous, sans vne apparente vocation, expresse & indubitable? cela est la baze & le fondement de ma defense. Frere Iacques Clement, Pierre Barriere, Iean Chastel, de qui ont-ils esté enuoyez, pour entreprendre, faire, & executer ce que ie ne dois exprimer ny dire, pour l'execration apparente? n'est-ce pas le mesme esprit qui posseda jadis Erostrate boute-feu du temple de Diane: non pour esperance de salut qui fut en eux, ains pour perpetuer leur nom, & faire parler d'eux en la letanie de la saincte Ligue? L'execration de leurs faits me fait entrer en colere, mesmes quand ie les nomme, ou qu'il m'en souuient: que puissent-ils estre ensepuelis dedans les

ondes fluctueuses du Lethe infernal, & que leur memoire puisse estre vne torture & gehenne perpetuelle à tous ceux qui sont encores de ce faulx & mal-heureux party Espagnol, que l'on colore auiour-d'huy du riche & specieux émail de Religion, soubs lequel on abuse impudemment du droit d'hospitalité, parentele, amitié, & autres saincts liens, pour donner lieu aux frenetiques opinions des princes estrangers, & Françoys desnaturez de ce Royaume, leurs adherants. Que ceulx de la Ligue nous facent apparoir de l'Apostolat & mission expresse de ces trois meurtriers, de leur esprit, & commandement qu'ils auoient de perpetrer telles choses.

Ils pourront nous supposer quelque faux Demon forgé de nouueau, ou bien quelque puissãce bastie & cõtrouuée en la Synagogue des marrants Espagnols, ou bien en quelque classe & secret auriculaire de Iesuistes. Où auons nous les yeux (mes chers concitoyens, & François) ou est nostre entendement? que à noz yeux voyants l'on attente sur la venerable & sacrée personne de nostre Roy, de la conseruation duquel despend l'entier repos de ce Royaume? où en sont les doleances, les cris, le dueil, & les gemissements? en quelles

tenebres, en quels troubles rentrions nous ſi l'ange du Dieu d'Abraham n'euſt deſtourné le coup, que ce mal-heureux & determiné s'eſtoit propoſé de faire?

Ceux qui reſtent du naufrage de la Ligue, nous allegueront Iahel, Aod, Iehu, & Iudith, leſquels ſoubz couleur d'obeiſſance ietterent leurs mains vangereſſes ſur Siſare, Eglon, Iorã & Holoferne. En quoy ſoubs correction ils ſe trompent grandement, & tournent l'Eſcriture ſainte ſuyuant l'inclination de leurs humeurs. Car qui eſt celuy d'vn entendemẽt ſi ſtupide, qui ne iugea ces quatre dignes de cent feux, de cent roües, voyre d'vn million de tormẽts, s'ils n'euſſent eſté particulierement triez & choiſis de Dieu, pour delier les cheſnes de la ſeruitude, en laquelle ils eſtoient conſtituez, & tout le peuple Hebrieu? & comme expreſſément appellés pour faire mourir ces Tyrans d'vne mort autant ignominieuſe que leur vie auoit eſté tyrannique, meſchante, & abominable?

Noſtre Roy Henry quatrieſme, à preſent regnant, n'eſt en rien comparable à ces quatre tyrans, payens & infidelles, entant qu'il eſt notoirement & naturelement noſtre Roy

Tres-Chreſtien, treſ-Catholique, & plein de toute pieté.

Iahel femme de Haber Cineen, propheтiſſe & eſleuée ſur le peuple de Dieu, de ſon ordonnance & par le ſainct Eſprit qui la poſſedoit, tua Siſare chef de l'armée de Iabin Roy de Chanaan, luy fichant en la temple vn cloux auec vn marteau, ainſi qu'il dormoit en ſon tabernacle: En quoy faiſant elle ſembloit auoir violé le droict d'hoſpitalité, l'ayãt humainement receu, & promis tout bon traictement en ſa maiſon: Neantmoins elle eſt tenue pour ſaincte & beniſte au cantique & actions de graces renduës par Debora & le Roy Barac, apres la victoire obtenuë ſur Siſare pres le mont de Thabor.

Aod ſemblablement homme de Dieu, & par luy indubitablement ordonné pour le ſalut des enfants d'Iſraël, auec vn glaiue d'vne coudée ſeulement & a deux tranchants, tua Eglon Roy de Moab, auquel ce peuple de Dieu eſtoit iniquement & par force tributaire, ſubiect à ſes ordonnances tant pour le regard de la Religion, que pour la police humaine: & apres auoir ce fait il ferma la chambre d'Eglon auec l'aſſeurance de l'Eſprit ſainct qui l'aſiſtoit, & ſe retira ſain & ſauf en Seirath,

& en la montagne d'Ephrain, où les enfants d'Israël en rendirent l'oüange a Dieu.

Le Roy Iehu fils de Iosaphat, apres qu'il fut oinct & sacré Roy d'Israël, & sur iceluy estably par le sainct Prophete Elisee, se transporta en Israël, où il mit à mort d'vn coup de flesche Iora, aussi Roy d'Israël : & pour auoir ce faict suyuant l'ordonnance de ce prophete, estant inspiré de l'esprit du grand Dieu, & pour auoir aussi destruict, mis à neant, & esteinct la maison du Tyran Achab, ses fils furẽt assis sur le throsne d'Israël iusques à la quatriesme generation : & fut à la fin de ses iours ensepueli fort religieusement en Samarie, auec ses pere & mere.

Iudith, se sauua miraculeusement & passa auec vne belle asseurãce au trauers de l'armee & du cãp d'Holoferne, apres qu'elle eust coupé la teste a ce Tyran barbare, infidelle & ennemy du peuple de Dieu: & arriuée qu'elle fut en la ville de Bethulie, que ce tyran tenoit assiegée, elle y fut glorieusement receuë auec vne infinité de sainctes allegresses & magnificences.

Il appert doncques notoirement & veritablement, comme ces saincts personnages, apres auoir faict leurs coups sur ces tyrans,

ennemis

ennemis de Dieu & de ſon peuple, ſe ſont retirez comme ils eſtoient venus, ſans aucune difficulté ny empeſchement. Mais c'eſt tout autre choſe de ces meurtriers, qui ont cy deuant attẽté ſur nos Roys, par la faulſe & damnable inſtruction qu'on leur auoit donnée: car s'il fault iuger leur felons attentats, par le progres & euenẽment d'iceux: En vertu de quelle miſſion & patente, ſe ſont ils acheminez pour attenter ſur les perſonnes de noz Roys ſacrés! quel eſprit, quel ange, quel prophete les a induicts, acheminez & reconduits, apres leur forfaict commis? ſont ils eſchappez comme Iahel, Aod, Iehu, & la ſaincte Iudith? au contraire, Dieu qui abhorre les meurtriers & hommes ſanguinaires, a permis qu'ils ayent eſté pris & apprehendez, l'vn pour eſtre maſſacré & traiſné à la voirie, comme fut celuy que *L'enfer crea*: L'autre pour eſtre rompu & mis ſur vne roüe, ſa main bruſlée tenant le couſteau duquel il deuoit faire ſon coup: celuy eſt voſtre Pierre Barriere: Le troiſieſme eſt ce Chaſtel dans lequel ces Hypocrites auoient mis & logé ceſte damnable opinion, & lequel fut tenaillé aux bras & cuiſſes, & ſa main dextre coppée, tenant en icelle le couſteau, duquel il ſ'eſtoit efforcé commettre le

parricide, son corps tiré & demembré auec quatre cheuaux, & ses membres & corps ietez au feu & consumez en cendres, pour estre ie-ctées au vent. Voyla les corõnes, les trophees, & les lauriers de voz saints martyrs & catholiques, puis qu'ainsi, mais faulsement, vous les qualifiez, contre l'honneur de Dieu & de son Eglise, comme si la peine & le torment faisoient, sans la cause, l'homme martyr en ce monde, au defaut de laquelle, celuy qui passe par la main du Bourreau retient a iuste tiltre & digne le nom de Voleur, Meurtrier, assacinateur & aultres telles ou semblables qualitez, & non de sainct Martyr: car il faut par necessité, que la cause & la peine soient conioinctement en celuy qui souffre, pour s'acquerir meritoiremẽt la Coronne de Martyr, mais quelle cause pourriez vous trouuer en vos Meurtriers? sur quoy fondée? si elle n'a pour fondement le zele que ces hypocrites portent, au bien & manutention de l'estat Espagnol, d'où sont yssus originairement ces peturbateurs de l'ordre & ancienne ierarchie de l'Eglise Catholique, ennemys iurés de noz roys & de leur estat.

Sa saincteté n'a iamais approuué voz felõs attentats, moins le sainct siege & consistoire

de Rome : bien ont ils accouſtumé de faire paſſer par les Cenſures Eccleſiaſtiques, & excommunications ordinaires, ceux qui forlignent du vray & legitime party de l'Egliſe Catholique : mais en leurs Cenſures & Bulles ils n'ont iamais commandé de maſſacrer, empoiſonner, ou tuer les Roys & les Princes: bien eſt vray qu'ils les ont ſeulement declarez eſtre membres deſvnis & ſeparez du corps de l'Egliſe, hors laquelle n'y a point de ſalut : de les tuer, cela ne ſe trouuera iamais.

C'eſt pourquoy auſſi voz meurtriers n'eſtants approuuez de l'Egliſe vniuerſelle, Dieu a permis qu'ils ayent eſté punis ignominieuſement & ſelon leur demerite. Ainſi il en print à Iambri lequel tua Ela ſon maiſtre & ſeigneur fils de Baaſa Roy de Therſe, en laquelle apres l'auoir tué il regna ſept iours ſeulement : mais comme le ſeigneur & pere protecteur des enfants d'Iſraël, qui eſt ſeul ſcrutateur de noz intentions, ſçauoit l'ambitieuſe coniuration de Iambri, il ſuſcita Amri aſſiſté de ſon peuple, lequel aſsiegea la ville de Therſe ou eſtoit Iambri, & preuoiant bien que la place n'eſtoit tenable, il ſe retira dedans le Palais Royal, qu'il mit en combuſtion, & comme vn vilain Sardanapale, ſe

laissa brusler & consumer au feu, punition digne de son demerite : encores que le Prophete Iehu luy eust ordonné de mettre à sac & ruiner entierement la maison & race du Roy Basa & de Ela son fils.

Ceux qui ietterent les mains sur Absalon ne furent-ils pas punis de mort, encores qu'il portast les armes contre son pere, son Roy, & sa patrie ? aussi l'esprit de Dieu qui estoit en son pere Dauid nous reuele par son organe Royal, que le seigneur Dieu abhorre l'hõme sanguinaire & frauduleux.

Et Dieu vueille que nostre Roy Henry quatriesme puisse comme le susdit Amri auec son peuple, composé de ses vrays & legitimes subiects inuestir & asieger si a propos le grãd Iambri de la Ligue & ambitieuse faction, qu'il soit en fin contraint de nous laisser pour toutes reliques, ses cendres, à fin d'estre iectees au vent, & en perdre la memoire.

Telle a esté tousiours la fin des esprits ambitieux & perturbateurs du repos public, ennemis des vrays & legitimes Roys, & lesquels ne pouuants, à guerre ouuerte, mettre a effect leurs malitieux & diaboliques desseings, employent des petits Astarots, ministres de leurs pasions, à fin d'assaciner noz

Roys à tort & à droict sans aucune autorité ou vocation expresse.

Le proces en dernier ressort de ces meurtriers & de leurs instructeurs est tout faict au concile de Constance, session quinziesme auquel n'a esté desrogé depuis, & voicy leur condemnation : *Declarat insuper, decernit & diffinit, quod pertinaciter doctrinam hanc perniciosißimam asserentes, sunt hæretici, & tanquam tales, iuxta canonicas sanctiones, puniendi.* Ce qui fut ainsi arresté en iceluy Concile sur la proposition, *Quilibet tyrannus* : mais ces venerables Iesuistes, par presomption ou autrement, se declarent tacitement estre pardessus nostre sainct Pere, & ce sainct Concile.

Voyla cependant ce que l'autheur a mis en lumiere, contre la susdite damnable opinion, à fin de suruenir au simple peuple, que les meschants ont accoustumé de surprendre & circonuenir par vn faux desguisement des escritures sainctes,

Ainsi le faux Demon desguisa l'escriture
Quand il voulut tenter du monde le Sauueur,
Luy proposant alors, soubs faulse couuerture,
Des celestes courriers l'aßistance & faueur.

Bref, il se faut donner garde des faux Prophetes, & de ces orateurs mercenaires, les-

quels estans en chaire tournent & virent le sens de l'escriture saincte, à l'equiualent de leurs pensions & passions Castillanes, laissant la sincere interpretation des saincts Docteurs de l'Eglise, pour prescher & annoncer impudemment l'apotheose de leurs faux Machabées & parricides, que nous deurions plus abhorrer que les abominables pechez de Sodome & Gomorre.

Dieu par son sainct esprit les veille aduiser, & leur faire la grace d'enseigner ce qui est à sa gloire, manutention de son Eglise Catholique, obseruation de noz legitimes Roys, repos & tranquillité du public.

FIN.